

ANNEXE C

[Formulaire de retrait]

Demmer et al. v. Trevali Mining Corporation et al., dossier n° VLC-S-S-228113 [*Demmer*] du greffe de Vancouver de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

En remplissant ce formulaire, vous faites le choix de ne pas participer à cette poursuite et de ne recevoir aucune indemnité pouvant en résulter.

Si vous choisissez de vous en retirer, sachez qu'il vous faudra respecter un délai strict avant d'entreprendre votre propre poursuite officielle. En vous retirant, vous prenez l'entière responsabilité de toute démarche judiciaire nécessaire pour garantir votre propre réclamation.

Pour vous retirer, vous devez remplir et signer un formulaire de retrait et le faire parvenir aux avocats du groupe par la poste, par messenger ou par courriel au plus tard le **20 mai 2025** en prenant soin d'y joindre la preuve que vous êtes un membre du groupe, comme un certificat d'actions ou un document prouvant la détention d'actions achetées ou acquises entre le 9 octobre 2020 et le 15 août 2022 inclusivement et détenues à la clôture des échanges du 14 avril 2022 ou du 15 août 2022.

Pour faire parvenir votre formulaire de retrait aux avocats du groupe, vous devez l'envoyer par courriel à trevali@knd.law, ou par la poste ou par messenger à l'adresse suivante :

KND Complex Litigation
401 – 2300 Yonge Street Toronto, ON M4P 1E4

Attn: Eli Karp / Sage Nematollahi

Je, _____, (nom complet) exerce mon droit de me retirer du groupe certifié dans le dossier *Demmer*. Je confirme avoir compris que je ne recevrai aucune indemnité dans le cadre du règlement conclu pour cette action collective, que les avocats du groupe ne me représenteront pas et que je serai responsable de protéger mes propres intérêts en regard des réclamations invoquées dans la présente action collective.

Date : _____ 202_____

Coordonnées

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____